

AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES

AVIS

ENQUÊTE PUBLIQUE n° EP\_NO\_Automne22  
du 31/08/2022 au 30/09/2022

Article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime

Il sera ouvert du 31/08/2022 au 30/09/2022 une enquête publique sur les demandes d'autorisations d'exploitation de cultures marines désignées sur le (s) feuillet (s) ci-joints.

Toute personne qui aurait à présenter des moyens d'oppositions contre les projets ci-après ou à faire des observations à leur sujet devront les consigner, pendant la durée de l'enquête, sur le cahier mis à la disposition du public dans :

- Les mairies de BARBATRE, L'EPINE, BEAUVOIR-SUR-MER, BOUIN, LA BARRE-DE-MONTS
- Les locaux de la délégation à la mer et au littoral de Les sables d'Olonne

Les demandes concurrentes visant tout ou partie de chaque emplacement en cause devront être établies dans les formes réglementaires et parvenir au plus tard le 30 septembre 2022 auprès de  
Arrête la présente liste à 25 demandes.

Fait à Les sables d'Olonne le 29/08/2022

Le chef de l'Unité  
Cultures Marines  
Jean-Philippe VORNIERE